



Préfecture de la région Limousin

La Présidente du Conseil général

Le Préfet de la région Limousin  
Préfet de département de la Haute-Vienne  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Directeur Général de l'Agence régionale  
de Santé du Limousin

## **Arrêté N°2013-154 portant désignation des personnes qualifiées au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux situés en Haute-Vienne.**

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.311-5 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L.311-5 du code de l'action sociale des familles ;

VU l'arrêté n° 2011-328 du 2 mai 2011 pris conjointement par la Présidente du Conseil général et le Préfet de la Haute-Vienne, fixant la liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale des familles, pour le département de la Haute-Vienne ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne, de Madame la Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Limousin ;

### **A R R E T E N T**

**ARTICLE 1** : La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles est composée, pour le département de la Haute-Vienne, des personnes suivantes :

#### **Personnes âgées :**

- **Monsieur le Professeur R. MENIER**, président de l'association Accompagnement, Soutien, Présence en Soins Palliatifs en Haute-Vienne (ASP 87) CHU de Limoges, 2 avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES Cedex.
- **Madame Michelle FRAY-ROQUEJOFFRE**, présidente départementale de France Alzheimer 87 Association France Alzheimer 87 "espace Bellevue" 1, rue André Messager 87000 LIMOGES.
- **Monsieur Jacques CHAMBON**, membre titulaire de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Limousin, représentant du CODERPA 87 30, route de Saint-Goussaud 87370 LAURIERE.

#### **Personnes handicapées :**

- **Madame Valérie PASCAL**, directrice de l'Institut Suzanne Léger, Institut Suzanne Léger, Le Prat 87210 ORADOUR SAINT GENEST.

.../...

- **Monsieur Joël DELAYRAT**, vice-président de l'association Valentin HAÛY de Haute-Vienne, Comité Valentin HAÛY de Haute-Vienne, 4, place d'Aisne 87000 LIMOGES ou 5, rue de l'Aurence 87170 ISLE.
- **Monsieur Christian LEROLLE**, président de l'association Valentin HAÛY de Haute-Vienne, Comité Valentin HAÛY de Haute-Vienne, 4, place d'Aisne 87000 LIMOGES.
- **Madame Murielle RAYNAUD LAURENT**, secrétaire générale départementale de la FNATH, groupement de la Haute-Vienne, FNATH, groupement de la Haute-Vienne, 11, avenue de Locarno, 87000 LIMOGES.
- **Monsieur Michel VAILLANT**, administrateur de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de Haute-Vienne, APAJH de la Haute-Vienne, 44 rue Rhin et Danube, 87280 LIMOGES.
- **Monsieur Michel DEMATHIEU**, 52 rue du Petit Treuil – 87100 LIMOGES
- **Monsieur Dominique CHERBONNIER**, Le Bois Lavaud 87130 La CROISILLE sur BRIANCE.

**ARTICLE 2** : L'arrêté conjoint n° 2011-328 du 2 mai 2011 est abrogé à la date de publication du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La liste des personnes qualifiées sera transmise aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui devront en informer les personnes accueillies dans ces structures.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général de l'ARS du Limousin, Madame la Présidente du Conseil Général du département de la Haute-Vienne, et Monsieur le Préfet de la région Limousin, du département de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

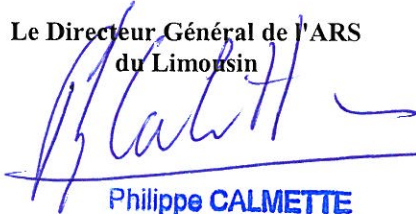
Limoges, le 9 avril 2013

La Présidente du Conseil général  
de la Haute-Vienne

  
Marie-Françoise PEROT-DUMONT

Le Préfet du département de la Haute-Vienne

Le Directeur Général de l'ARS  
du Limousin

  
Philippe CALMETTE

  
Jacques REILLER